

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 209-45, 461-01 ET 473**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 209-45 *modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation*

Adoption par le conseil : 20 janvier 2026

Règlement 461-01 *modifiant le Règlement sur les branchements de services municipaux d'aqueduc et d'égout*

Adoption par le conseil : 20 janvier 2026

Règlement 473 *décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2026*

Adoption par le conseil : 20 janvier 2026

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'hôtel de ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 28 janvier 2026.

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe